



## **ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2026-3**

**portant réglementation de la circulation à l'occasion des travaux de la fibre optique, ouverture de 2 chambres France Télécom et travaux de génie civil rue du Boulevard d'Alsace à VILLAGE-NEUF**



Le Maire de la commune de VILLAGE-NEUF,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2542-2 et L. 2542-3,

**Vu** le Code de la Route, modifié et complété,

**Vu** l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifié et complété,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977, modifiée et complétée,

**Vu** la demande de l'entreprise EPITECH RESEAUX TP en date du 5 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à prévenir les accidents de la circulation pendant la durée des travaux de la fibre optique, ouverture de 2 chambres Télécom et travaux de génie civil rue du Boulevard d'Alsace à VILLAGE-NEUF,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du **lundi 12 janvier 2026** l'emprise de la bande de roulement du Boulevard d'Alsace sera réduite au niveau de la zone d'intervention pour une durée estimée **de 30 jours**

## Article 2

- ♦ L'entreprise devra prendre toutes les mesures permettant de garantir la sécurité de ses interventions.
- ♦ Rétrécissement de la chaussée le temps des travaux ;
- ♦ La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

## Article 3

La signalisation du chantier, conforme aux réglementations en vigueur en la matière, sa maintenance ainsi que la gestion de l'alternat de circulation seront assurées par l'entreprise EPITECH RESEAUX TP à GOLBEY, chargée des travaux.

## Article 4

Tout agent de la Force Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- ⇒ Brigade de Gendarmerie de SAINT-LOUIS
- ⇒ Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Saint-Louis
- ⇒ Saint-Louis Agglomération à SAINT-LOUIS
- ⇒ Collectivité Européenne d'Alsace
- ⇒ Entreprise EPITECH RESEAUX TP, 21 rue du Xay, 88190 GOLBEY

## Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Fait à VILLAGE-NEUF, le 8 janvier 2026.

Acte certifié exécutoire  
à compter du 8 janvier 2026.  
VILLAGE-NEUF, le 8 janvier 2026.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :



Guy UNTERSEH